LA MÉTHANISATION

Les impacts réglementaires du choix des intrants

LES INTRANTS IMPACTENT LE RÉGIME D'INSTALLATION CLASSÉE D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION

- Effluents d'élevages
- Matières végétales brutes
- Déchets végétaux d'industries agro-alimentaires
- Matières stercoraires
- Lactoserum

ICPE DECLARATION
< 30 Tonnes / J
(10 950 T / an)

ICPE ENREGISTREMENT
Entre 30 – 100 Tonnes / J

ICPE AUTORISATION
> 100 T / J
(36 500 T/ an)

MAIS

Dès le 1er kg de déchets animaux

ICPE Enregistrement si TMB total substrat < 100 TMB
ICPE Autorisation sinon

Hygiénisation (1 h à 70°C)

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE : UNE ACTIVITÉ AGRICOLE SOUS CONDITIONS

Plus de 50% d'intrants d'origine agricole + Structure détenue majoritairement par exploitants agricoles = **Methanisation agricole :** possibilité fiscalité agricole, construction en zone A exonération certaines taxes

DES PRIMES LIÉES AUX INTRANTS AMÉLIORENT LES TARIFS DE RACHAT DES ÉNERGIES

Tarifs rachat des énergies

- **Rachat électricité :** Prime effluents d'élevage — Fonction du % d'effluents élevage dans les intrants
- **Rachat biométhane :** Prime aux intrants agricoles et IAA — Jusqu'à +1/3 du tarif de base (si 100 % des intrants sont agricoles ou IAA)

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Atelier format Raisin - Impression : Imprimerie Cusin